

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 14-003479 / 68842149
Post Immobilien Management und Services AG, 1023 Crissier
Facility Services: intervention de dépannage lors de problèmes techniques des infrastructures chez leurs clients. Techniciens itinérants régionaux, cantons GE, VD, VS, FR, NE, JU et BE
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)
- 14-003480 / 68142368
Post Immobilien Management und Services AG, 1296 Coppet
Facility Services: intervention de dépannage lors de problèmes techniques des infrastructures chez leurs clients. Techniciens itinérants régionaux, cantons GE et VD
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

10 février 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail